

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2022

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 14**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15**

**Date de la convocation : 06 mai 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux,

Et le douze mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

**Présents :** Francis NOUHANT – Catherine BILLAUD – Fanny VACHON – Thierry FANAUD – Martine GACON – Sandrine BOUNAB – Stéphane PITAVY – Paméla ETIENNE – Maryse MONTASTIER – Yannick COITE – Franck PAJOT – André AUROUX – Sabine LEVASSEUR – Loïc MORDAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Julien DELUDET à Stéphane PITAVY

**Secrétaire de séance :** Martine GACON

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2022**

Le compte rendu de la séance du 04 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2 – TRAVAUX SDE03 : FOURNITURE ET POSE DE 12 PRISES DE COURANT A COURSAGE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

**Fourniture et pose de 12 prises de courant à Coursage pour les illuminations de Noël**

*Montant des travaux : 3 540 € - Financement SDE03 : 885 € - Contribution communale : 2 655€*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER** les travaux désignés ci-dessus,
- De DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **2 655€** au syndicat, imputées sur le compte 65568 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

**3 – TRAVAUX SDE03 : RENOUELEMENT DE FOYERS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

**Renouvellement de foyers d'éclairage public**

*Montant estimé des travaux : 142 520€ - Financement SDE03 : 116 396€ - Contribution communale : 26 124€*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER** les travaux désignés ci-dessus,
- De DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier,
- PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **1 797€** lors des **15 prochaines cotisations annuelles** au syndicat, imputées sur le compte 65568 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

#### **4 – CHOIX DU COORDONNATEUR DE SECURITÉ ET CONTRÔLEUR TECHNIQUE POUR LE LOCAL COMMERCIAL ET LA HALLE**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de construction du local commercial et de la halle, il est nécessaire de choisir un coordonnateur SPS, un contrôleur Technique et d'avoir une attestation réglementaire handicapés après travaux. Pour cela, 3 entreprises ont été consultées : Créa Synergie, Socotec et Apave.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTÉ** les devis suivants :

<b>Mission</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Coordonnateur SPS	CREA SYNERGIE	1 256,00€	1 507,20€
Contrôle Technique	APAVE	2 800,00€	3 360,00€
Attestation réglementaire handicapés après travaux	APAVE	200,00€	240,00€
<b>TOTAL</b>		<b>4 256,00€</b>	<b>5 107,20€</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces décisions,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 investissement – opération 164-création local commercial et halle.

#### **5 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU LOCAL COMMERCIAL ET DE LA HALLE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D2022-007 du 11.02.2022, le Conseil municipal a validé le projet de construction du local commercial et d'une halle sur la place du château et a validé le plan de financement correspondant.

Cependant, le taux de subvention pour l'Etat étant différent pour le local commercial (45%) et la halle (35%), il est nécessaire de modifier le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** le projet de construction d'un local commercial et d'une halle sur la place du Château,

**CHOISIT** l'architecte **Eric FOUQUET** comme maître d'œuvre,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ de **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Pacte Départemental avec Montluçon Communauté d'un montant de **126 000 €**,

↳ du **Conseil Régional** d'un montant de **52 726€**,

↳ de l'Etat au titre de la **DSIL** d'un montant de **157 274 €**,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget 2022,

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
		Financeurs	Montants HT	Taux
Constructions	361 550€	PACTE Montluçon Communauté	126 000 €	30 %
Maitrise d'œuvre	32 570€	DSIL	157 274 €	37,45 %
Divers	25 880 €	Conseil Régional	52 726 €	13 %
		Autofinancement	84 000 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>420 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>420 000 €</b>	<b>100 %</b>

## **6 – DECISIONS MODIFICATIVES INVESTISSEMENT**

### **DM 1 AMENAGEMENT RUE DES PETITES CROIX**

Dépenses	
Article (chap) - Opération	Montant
2188 (21) - 168 : Achat matériel divers	-2 422,80 €
2315 (23) - 165 : Aménagement rue des Petites Croix	2 422,80 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>

### **DM2 ACHAT LICENCE IV**

Dépenses	
Article (chap) - Opération	Montant
2051 (20) : 167 : Achat licence IV	600,00 €
2188 (21) - 168 : Achat matériel divers	- 600,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>

## **7 – SUCCESSION SOULANDON**

Monsieur le Maire explique que suite au décès de Monsieur SOULANDON, ce dernier a souhaité léguer ses biens à la commune.

Monsieur SOULANDON désirait également léguer à son neveu, son véhicule de marque MERCEDES BENZ d'une valeur de 16 500€. Mais, le document dactylographié par lui-même n'est pas valable en la forme. Cependant, la commune a la possibilité, en qualité de légataire universelle, de reconnaître la validité du legs contenu dans le document alors même que ledit document n'est pas valable sur la forme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'accepter le legs universel consenti par Monsieur SOULANDON.

Le Conseil Municipal, 14 voix pour et 1 abstention :

**DÉCIDE** de reconnaître la validité du legs contenu dans le document dactylographié par Monsieur SOULANDON, concernant la donation de son véhicule de marque MERCEDES BENZ.

## **8 – CONTRATS GROUPAMA**

Monsieur le Maire explique que les contrats signés avec GROUPAMA ont été renégociés.

Concernant le contrat VILLASUR, il a été rajouté le local où sont stockés les Vélos à Assurances Electrique et le bâtiment de la MAM.

De plus, les 2 véhicules Ford et Dacia sont assurés désormais au tiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de valider les contrats GROUPAMA.

## **9 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **↳ Bilan de production de la centrale solaire de Savernat :**

En 2021, la centrale de Savernat a produit 3 485 MWh d'électricité d'origine renouvelable, ce qui correspond à la consommation électrique de 1 400 habitants chauffage inclus.

### **↳ Bilan de production du Parc Eolien de Viersat :**

En 2021, le parc éolien a produit 35 516MWh d'électricité d'origine renouvelable, ce qui correspond à la consommation électrique de 14 000 habitants chauffage inclus.

### **↳ Travaux voirie La Colas :**

Fanny VACHON, adjointe aux travaux, présente les travaux de voirie qui ont été validés par la commission :

- Enduit Clos de la Chapelle et Clos de la Bergerotte,
- Enduit Allée des Mésanges et Chemin de Bartillat.

Le montant total de ces travaux s'élève à 23 852 € HT soit 28 622,40 € TTC.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble de ces travaux.

La séance est levée à 20h.